

2026 – 06 – 05 – 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> 01 juin 2026 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE CINQ JUIN à 20 Heures 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire. <u>Etaient présents</u> : Joris BORTOLUZZI ; Yves CARRET ; Jennifer DEVOS ; Nadine GAY ; Jean-Christophe GROGNIET ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Corinne LEHOUX ; Julie MUFFAT-JOLY ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Candice SAUTEL-BONNEL ; Jean-Michel VORGER <u>Excusé</u> : Diego ALARCON Formant la majorité des membres en exercice. Madame Jennifer DEVOS a été élue secrétaire.
---	--

Délibération 2026-06-05-07 – Tarifs restaurant scolaire – Année 2026-2027

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2026.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis.

Vu la délibération du 30 juin 2025 fixant le prix du repas scolaire, et considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières et du fonctionnement, il est proposé à l'Assemblée de réévaluer avec une augmentation moyenne de 2% pour la rentrée de septembre 2026, les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1er AOÛT 2026 :

- Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2ème dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 4.90 €
- Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 5.80 €
- Réservation de dernière minute (après le dimanche à 20h00) : 10.00 €
- Tarif repas périscolaire Enseignants - réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 10.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme aux débats
Le Maire,
Jean-Michel VORGER

